

Bordeaux, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde,
Président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Gironde

à

Madame la responsable de la division des ressources humaines

Santé et Sécurité au Travail

Christine LETOURNEUR
conseiller de prévention départemental
Téléphone
05 56 56 57 35
Ce.ia33-sst@ac-bordeaux.fr

Affaire suivie par
Séverine ANDRE
Téléphone
05 56 56 36 58
severine.andre@ac-bordeaux.fr

30, cours de Luze
BP 919
33060 Bordeaux-Cedex

OBJET : Notification d'avis émis lors du CHSCTD du 4 novembre 2014
REFERENCE : 14_15/SST/24

Lors de sa séance en date du 4 novembre 2014, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a évoqué la situation de l'école élémentaire de Beychac-et-Caillau.

Comme le prévoit l'article 52 du décret 2011-774, une délégation des membres représentants du personnel et de l'administration a procédé à une visite de l'école, le 22 mai 2014.

Je me permets de porter à votre connaissance, les avis suivants :

« Avis n°1 :

Le CHSCTD demande que toutes les conditions soient mises en œuvre pour faciliter la prise de fonction des nouveaux directeurs ainsi que leur accompagnement tout au long de la première année.

Avis n°2 :

Le CHSCTD demande qu'une formation des nouveaux directeurs d'école soit de nouveau organisée.

Le CHSCTD rappelle que lors de l'analyse des risques de poste de travail l'absence de formation est reconnue comme risque avéré et engage la responsabilité de l'employeur.»

Je vous remercie des suites que vous pourrez apporter à ces requêtes.

Pour le directeur académique
le secrétaire général
par délégation


Dominique GRATIANETTE

François COUX